

**CLUB DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA
METROPOLE DE LYON**

- > ACTEURS**
- > COMMUNES**
- > TERRITOIRES**

COMPTE-RENDU 29

SEANCE PLENIERE DU 4 JUIN 2015

**MOBILISATION AUTOUR DE
LA PLATEFORME ECO-RENOVATION DES LOGEMENTS ET
DES PLANS CLIMATS COMMUNAUX**

LYON – ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET MÉTROPOLITAINES

Contexte et objectifs

Ce premier Club du Développement Durable pour la mandature 2014-2020 et depuis la création de la Métropole de Lyon, est l'occasion de relancer une dynamique d'échanges, de partage d'information entre élus, techniciens communaux et métropolitains autour des politiques publiques en lien avec le développement durable.

En fin d'année 2015, la France présidera la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette COP21, qui se tiendra à Paris, constitue une étape essentielle pour parvenir à un accord international sur le climat permettant de contenir le réchauffement global en deçà de 2°C à l'horizon 2100. L'atteinte de cet objectif nécessite de limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre dans les différents secteurs de l'économie. Le secteur du bâtiment, à cet égard, représente un enjeu majeur.

La rénovation des bâtiments existants constitue un levier qui ne peut être ignoré. La Métropole de Lyon, après une phase expérimentale entre 2012 et 2014 d'incitation à la rénovation thermique des logements, souhaite intensifier son action dans ce domaine. Elle a été retenue comme lauréate à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et du Conseil régional Rhône-Alpes pour la mise en place d'une plateforme locale d'éco-rénovation dans le secteur de l'habitat privé. Cette plateforme sera déployée tout au long de l'année 2015 et impliquera les communes dans sa mise en œuvre.

Le choix de traiter de la rénovation thermique des bâtiments au sein de ce Club Développement durable répond donc à l'enjeu commun d'atteinte des objectifs mondiaux de réductions des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre. Couplée à une information plus générale sur les Plans Climats communaux, ce Club propose une reprise de contact autour d'enjeux forts et d'outils concrets.

Principaux éléments de discussion

Outre les enjeux environnementaux notamment de baisse des consommations énergétiques, la rénovation thermique des logements permet de concilier des enjeux sociaux - la réduction de la facture énergétique et la lutte contre la précarité énergétique-, et des enjeux économiques notamment par le développement de l'activité de la filière du bâtiment et la professionnalisation des artisans.

Le rayonnement large de ces thématiques induit de la complexité : Comment financer ces rénovations dans un contexte budgétaire contraint ? Comment mobiliser les habitants sur ces questions ? Comment sensibiliser les acteurs des autres politiques publiques (sociales, de la Ville...) pour atteindre des enjeux qui touchent finalement au vivre ensemble de demain ?

Plusieurs réponses émergent des présentations et des débats.

DECLOISONNER à différentes échelles

Il s'agit de créer de la transversalité, du partage, là où il n'y en a pas, et de les renforcer là où ils sont présents. Les échelles concernées sont :

- les communes : Tout d'abord en interne car le défi climatique ne se traite pas seulement dans les Directions habituellement concernées. Par ailleurs, des articulations entre les démarches communales et métropolitaine sur la rénovation thermique sont à développer pour une synergie d'actions. Ainsi, la Métropole de Lyon peut mettre à disposition des communes des données qu'elle a collectées sur la précarité énergétique des ménages par territoire et les communes peuvent mettre en place des aides en cohérence avec celles de la métropole.

- la Métropole, qui joue un rôle d'accompagnateur dans la mise en place de solutions, en particulier avec la Plateforme de l'éco-rénovation qui permet, via l'Agence Locale de l'Énergie de proposer un guichet unique d'information dans les territoires et de proposer des subventions aux propriétaires et copropriétaires, compatibles avec les autres aides existantes.

- les professionnels. Ceux du bâtiment en premier lieu afin de faire émerger un tissu de professionnels en capacité de réaliser des travaux garantissent la performance finale de la rénovation. Sur ce point, la Métropole joue son rôle d'initiateur d'appui à la structuration de filière, notamment avec la démarche Dorémi. Auprès des banques ensuite pour faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique par des offres de prêt adaptées à ce type de travaux.

- La Région, qui a des dispositifs d'aides financières à la rénovation performante du logement. La Région et la Direction Régionale de l'ADEME sont elles aussi, des partenaires propices à l'échange d'expérience entre les collectivités qui mettent en place des plateformes d'éco-rénovation mais aussi sur l'expérience Dorémi pour la structuration de la filière du bâtiment, menée d'abord en Drôme avant d'être engagée que la Métropole de Lyon.

TRAVAILLER EN CONFIANCE

Dans un contexte de changements profonds, (réforme territoriale, élections ...), il est nécessaire de se donner le temps de (re)construire un réseau d'échange de pratiques et d'informations qui permette d'atteindre collectivement des enjeux qui dépassent les communes, le territoire du Grand Lyon et même national.

La confiance est aussi un champ à investir vis-à-vis des habitants, en particulier les plus précaires. Ainsi, la question de la communication, de la diffusion de l'information apparaissent comme essentielles et nécessitent d'être approfondies. L'ALE et la Métropole de Lyon sont des « points ressources » pour les territoires pour réaliser ces démarches ambitieuses, qui pourront être partagées via le Club Développement Durable.

8H30 - 9H00 **Café d'accueil**

9H00 - 9H15 **Contexte de la séance**

Bruno CHARLES, Vice-président de la Métropole de Lyon, chargé du développement durable, de la biodiversité, de la trame verte et de la politique agricole.

9H20 - 9H30

Rénovation thermique des logements : Présentation de la démarche « Appel à Manifestation d'Intérêt » de l'ADEME

Hakim HAMADOU, ingénieur Bâtiments à la Direction Rhône-Alpes de l'ADEME.

9h30 - 10h10

Plateforme éco-rénovation : présentation

- Présentation générale et retour sur 2 ans d'expérimentation
Béatrice VESSILLER, Vice-présidente de la Métropole de Lyon chargée de la rénovation thermique des logements (parc social, parc privé)
- Présentation du fonctionnement de la Plateforme éco-rénovation
Florence TARDIEU, Chargé de Mission parc existant habitat et logement, Direction Habitat et logement, Métropole de Lyon
Chiara ALICE Chargée de mission Plan Climat, Service Écologie et Développement Durable, Métropole de Lyon
- Échanges

10H10 – 11H00

Plateforme éco-rénovation : table ronde

Implication des communes dans la rénovation thermique des logements

- Témoignage de Villeurbanne
Céline ROBIN Chargée de mission Habitat – Direction du développement Urbain
Muriel FUSY, Responsable du pôle Habitat Privé à l'Agence Locale de l'Énergie de l'Agglomération lyonnaise (ALE)
- Témoignage de Dardilly
Thierry MARTIN, Adjoint au cadre de vie de la commune de Dardilly
- Échanges

11H00 - 11H15

Pause

11H15 - 12H05

Plan climats communaux

- Présentation du réseau, état des lieux et cartographie du territoire :
Matthieu GUEDON, Responsable du pôle Bailleurs-Collectivités-Tertiaire, Agence Locale de l'Énergie de l'Agglomération lyonnaise (ALE)
- Accompagnement des démarches climat-énergie : de nouveaux outils proposés par l'ALE
Françoise MERMOUD, Adjointe Déléguée au Développement durable et à l'Agenda 21
Martine RODAMEL, Adjointe Déléguée au Patrimoine, à la Transition énergétique et à l'Accessibilité de la ville de Bron
- Échanges

12H15 - 12H30

Conclusion et clôture

Bruno CHARLES, Vice-président de la Métropole de Lyon, chargé du développement durable, de la biodiversité, de la trame verte et de la politique agricole.

INTRODUCTION	5
PLATEFORME ECO-RENOVATION	6
LE CONTEXTE.....	6
LA PLATEFORME ECO-RENOVATION	7
BILAN D'EXPERIMENTATION ET PRESENTATION DE L'OUTIL.....	7
FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME	7
STRUCTURATION DE LA FILIERE BATIMENT.....	8
ÉCHANGES	8
TABLE RONDE : IMPLICATION DES COMMUNES DANS LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS	9
TEMOIGNAGE DE VILLEURBANNE	9
TEMOIGNAGE DE DARDILLY	11
ÉCHANGES	11
PLAN CLIMAT COMMUNAUX	13
PRESENTATION DU RESEAU, ETAT DES LIEUX ET CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE.....	13
ACCOMPAGNEMENT DES DEMARCHES CLIMAT-ENERGIE : DE NOUVEAUX OUTILS PROPOSES PAR L'ALE	13
ÉCHANGES	13
CONCLUSION	14
SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SÉANCE CLUB DD DU 14 NOVEMBRE 2013.....	15

INTRODUCTION

Bruno CHARLES

Élu Ville de Lyon

Vice-président de la Métropole de Lyon, chargé du développement durable, de la biodiversité, de la trame verte et de la politique agricole.

Bruno CHARLES prend le temps de remercier les participants.

Il salue en particulier Béatrice VESSILLER, Vice-présidente de la Métropole de Lyon chargée de la rénovation thermique des logements (parc social, parc privé) et accueille Hakim HAMADOU, ingénieur Bâtiments à la Direction Rhône-Alpes de l'ADEME, qui ouvriront la première partie de la matinée.

Il remercie Denis POZZOBON pour le travail d'animation et de gestion du Club qu'il a effectué ces dernières années et présente Catherine CLAVEL qui reprend le flambeau, avec Frédéric BROCARD, Directeur Général des Services de la commune de Dardilly qui représente les communes.

Il resitue le Club du Développement Durable, lieu d'échange, de partage et d'informations sur toutes les politiques publiques de la Métropole en matière de développement durable.

Parce que sur ces politiques, les communes et la Métropole ne peuvent faire seules, il est nécessaire de disposer d'un temps et d'un lieu qui soient comme « une courroie de transmission » entre les communes mais aussi entre les communes et la Métropole. Lieu d'échange horizontal, le Club DD permet de présenter les différentes politiques publiques, des expériences, de se découvrir et de s'améliorer ensemble. Informel, il est ouvert aux élus et aux techniciens, pour construire une culture commune.

A l'avenir, d'autres séances du Club du Développement Durable vont avoir lieu :

- le 25 juin 2015, sur le Plan d'Éducation à l'Environnement (séance reportée au 17 septembre 2015),
- à la rentrée, sur la prévention des déchets (décalée à l'automne).

De plus, si des communes souhaitent que soit organisée une séance du Club sur un thème particulier ou disposer d'une information exhaustive ou spécifique sur une politique ou une action portée par la Métropole, elles peuvent interpellier la collectivité par le biais de Catherine CLAVEL.

La séance du jour traite d'un sujet particulièrement important car clé dans la réussite du Plan Climat de la Métropole : la rénovation thermique des logements. C'est un enjeu de développement durable (1/3 des émissions du territoire), mais aussi un enjeu social : 1 habitant sur 5 est en situation de fragilité forte face au prix de l'énergie, remettant alors en question l'accès de ces populations à leurs droits fondamentaux. Sept millions de personnes en France sont précaires énergétiques. Les conséquences ne sont pas connues, car nous ne disposons pas d'étude épidémiologique. Mais on peut s'interroger sur le droit au logement, quand on ne peut pas se chauffer ; sur l'accès à la santé ; sur l'accès à l'éducation : qui a déjà fait ses devoirs avec des mouffles ! Il s'agit aussi d'un enjeu économique, en particulier pour le BTP, quand le chiffre d'affaires estimé de ces rénovations est évalué à 4 milliards € d'ici 2020.

Des outils restent à construire, en particulier quand on prend l'exemple de l'Allemagne, où l'équivalent de la Caisse des Dépôts garantit les prêts pour la rénovation thermique et a permis la mise en œuvre d'une filiale rénovation. Aujourd'hui, Dardilly et Villeurbanne vont témoigner sur leurs expériences en lien avec l'éco-rénovation.

Dans une deuxième partie de la matinée, nous aborderons les liens faits entre les Plans Climats des communes et celui de la Métropole, grâce à l'action de l'ALE (Agence Locale de l'Énergie). Bruno CHARLES salue le Directeur, Sylvain GODINOT de l'ALE qui, accompagne les communes dans l'élaboration de leur Plan Climat. Pour illustrer l'intérêt de ces liens entre commune, ALE et Grand Lyon, ce sont des élus de Bron qui présenteront leur expérience.

Bruno CHARLES rappelle enfin la posture d'écoute de la Métropole en ce qui concerne les besoins des communes sur les questions de développement durable. Les communes peuvent formuler leurs attentes auprès de Catherine CLAVEL, mais aussi d'Anne-Marie LAURENT, responsable de l'unité Développement Durable de la Métropole de Lyon, et Pierre-Jean ARPIN, responsable de la mission Développement Durable, qu'il salue.

PLATEFORME ECO-RENOVATION

LE CONTEXTE

Hakim HAMADOU

Ingénieur Bâtiments à la Direction Rhône-Alpes de l'ADEME.

Pour la métropole, le bâtiment dans sa globalité représente une part importante des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et une part encore plus importante de consommation d'énergie. Le logement représente, à lui seul, 60 % de la consommation énergétique du bâtiment. Dans cette proportion, une large part est due au logement collectif.

Tout d'abord quelques éléments de contexte, étant donné que le **Projet de loi sur la transition énergétique et la croissance verte a été adopté la semaine dernière à l'Assemblée Nationale**. Il est donc stabilisé et on peut en retenir 4 informations.

1. **Priorité aux économies d'énergie.** Avec des objectifs clairs et ambitieux et 2 échéances, 2030 et 2050. En 2050, l'objectif est de diviser par 2 les consommations d'énergie par rapport à 2012.
2. **Embarquement de la performance énergétique.** On ne pourra plus faire de gros travaux sans traiter la question énergétique, par exemple dans le cas des ravalements de façades. De plus, la performance énergétique est caractérisée : la rénovation devra permettre une performance énergétique proche du neuf. On parle de « travaux sans regrets ».
3. **Continuité des aides publiques,** même si les travaux sont obligatoires par réglementation.
4. **Mise en œuvre des Plateformes Locales de Rénovation Énergétique (PLRE).** Les territoires deviennent donc acteurs, via les EPCI mais aussi les ALEC (Agence Locales de l'Énergie et du Climat).

La Plateforme devient donc un outil de cette politique de rénovation thermique. Mais qu'est-ce que cette plateforme ?

Portée par un EPCI qui porte un Plan Climat (ou un TEPOS en Rhône-Alpes), la plateforme est un processus d'accompagnement global formalisé, de l'information à l'ingénierie (important en copropriété mais aussi pour l'habitat individuel) jusqu'à la livraison et à l'utilisation des logements, car la performance énergétique s'atteint quand il y a réussite à chaque étape.

La plateforme, c'est aussi une organisation de l'offre de service. Les entreprises qui réalisent les travaux doivent être en nombre suffisant et compétentes. Le label RGE ne suffit pas, le geste doit être précis.

Enfin c'est un financement, avec une offre mieux adaptée. Par exemple, peu de prêt à 0 % sont attribués. Il faut faciliter l'accès à ces outils et développer d'autres formes de prêts, comme les prêts longue durée. Pour exemple, le coût d'une rénovation thermique dans le collectif revient de 20 000 € à 35 000 € / logement et à environ 50 000 € dans l'individuel. Néanmoins, le confort induit par les travaux permet d'accroître l'intérêt des habitants pour la démarche, les produits financiers doivent donc couvrir aussi ces travaux de « confort ».

En Rhône-Alpes, la loi a été anticipée à l'aide d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) en lien avec la Région Rhône-Alpes. C'est dans ce cadre que le Grand Lyon a contractualisé avec l'ADEME autour d'une convention d'objectifs (nombre de logement concernés, nombre de logements rénovés), comme l'ont fait aussi la Métro de Grenoble, le territoire Bio vallée, les Communautés de Communes du Beaujolais et de l'Ouest Rhodanien. Sept autres candidatures sont déposées. Ce qui fait un total de 10 à 12 territoires concernés par la mise en place d'une plateforme sur un total de 35 en France. La Région Rhône-Alpes est donc particulièrement dynamique sur le sujet.

L'ADEME anime ce réseau pour partager les bonnes pratiques.

LA PLATEFORME ECO-RENOVATION

| Support de présentation en Annexe 1

BILAN D'EXPERIMENTATION ET PRESENTATION DE L'OUTIL

Béatrice VESSILLER

Vice-présidente de la Métropole de Lyon chargée de la rénovation thermique des logements.

Le choix du sujet du jour est particulièrement important. La plateforme de l'éco-rénovation est une réponse pratique aux interrogations des ménages et des copropriétés désireux de s'engager dans la rénovation thermique de leurs logements. Guichet unique, ce dispositif apportera aux ménages et aux copropriétés des informations (techniques, financières, juridiques...) par l'intermédiaire de l'Agence Locale de l'Énergie, et un accompagnement en faveur des projets d'éco-rénovation à travers différents dispositifs selon les situations. Elle permet de mutualiser les actions et les financements en faveur de la rénovation thermique de l'habitat privé et vise à favoriser une synergie d'actions entre les différents acteurs.

Des expérimentations d'éco-rénovation avaient été initiées depuis 2012 dans le cadre du Plan Climat du Grand Lyon, s'ajoutant à des dispositifs spécifiques d'aide à la rénovation des logements pour des ménages modestes. Il devenait nécessaire de généraliser l'éco-rénovation à l'ensemble du territoire et d'unifier les dispositifs. Avec le lancement de cette plateforme, la Métropole de Lyon souhaite multiplier le nombre de logements réhabilités chaque année, avec un niveau de performance énergétique de bâtiments basse consommation (BBC). Les aides de la Métropole de Lyon concerneront tant les copropriétés que les maisons individuelles.

A l'automne 2015, une délibération devrait entériner ces ambitions. Pour l'instant, les services et les élus sont dans l'attente de l'adoption de la délibération sur la programmation pluriannuelle des investissements (début juillet), qui permettra ensuite de clarifier les perspectives financières et budgétaires.

Enfin, Béatrice VESSILLER présente Corinne AUBIN-VASSELIN, directrice de l'habitat à la Métropole, partie prenante de la démarche.

FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

Florence TARDIEU

Chargé de Mission parc existant habitat et logement, Direction Habitat et logement, Métropole de Lyon

Synthèse des propos, complémentaire à la présentation PPT

L'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) a permis de mettre en place la plateforme. L'ALE est la cheville ouvrière de cet outil. Pour que cette plateforme réponde bien à un besoin d'informations des habitants qui ont un projet de travaux et s'orientent vers une démarche d'éco-rénovation, la Métropole de Lyon souhaite prendre le temps de construire un plan de communication adapté (études marketing). Le minimum étant de disposer d'un numéro de téléphone et d'un site web. Une campagne de communication grand public est prévue à l'automne 2015. Des relais de communication locaux sont indispensables et nous comptons sur vous pour relayer l'information sur vos territoires.

Pour organiser la plateforme, la Métropole s'est appuyée sur le Schéma de lutte contre la précarité énergétique et a pu compter sur l'accompagnement de l'ALE, en particulier pour assurer les permanences d'accueil physique des habitants. (cf. schéma dans présentation Annexe 1). L'ambition est d'aller vers un dispositif le plus intégré possible. Ainsi à titre d'exemple, un nouveau dispositif va voir le jour pour accompagner les copropriétés les plus complexes (collectif peu ou pas structuré, ou besoin d'accompagnement financier des individus plus important...).

En tant que délégataire des aides de l'ANAH, la Métropole de Lyon a pu développer un dispositif d'aides financières complémentaire, qui s'ajoute à celui des communes.

Ainsi, l'initiation d'une démarche de plateforme donne déjà à voir ses effets : émergences d'initiatives locales, gouvernance et structuration de la filière bâtiment...

STRUCTURATION DE LA FILIERE BATIMENT

Chiara ALICE

Chargée de mission Plan Climat, Service Écologie et Développement Durable, Métropole de Lyon

Synthèse des propos, complémentaire à la présentation PPT

Depuis 2013, le Grand Lyon conventionne avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon qui pilote une action de formation préparatoire à l'emploi dans la filière du « bâtiment durable » à destination de personnes en parcours d'insertion. En 2014, 23 personnes issues des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ont été accompagnées à travers des parcours de formation préparatoire à l'emploi et de nombreuses actions de sensibilisation/communication ont été réalisées. L'objectif 2015 est de former 30 personnes en insertion sur les métiers de l'éco-rénovation et d'assurer leur embauche via les marchés publics de la Métropole ou des communes (par la clause d'insertion) en mettant ces personnes à disposition des entreprises retenues via les marchés publics.

En parallèle, la Métropole a repris l'expérience DORéMI, conduite en Biovallée dans la Drôme, puis en Ardèche méridionale et à Valence Romans. Seules les maisons individuelles (ce qui représente 20 % du logement privé sur le Grand Lyon, soit environ 96 000 maisons) datant d'avant 1975 et non rénovées thermiquement sont visées. L'expérimentation vise à accompagner les artisans du bâtiment pour qu'ils travaillent en groupement et proposent des rénovations globales et performantes à prix maîtrisés. L'expérience fonctionne en formation-action, comme un « chantier école », en 3 étapes :

1. Un module théorique de trois jours pour tous les artisans (chaque corps de métier représenté séparément)
2. Des états des lieux et des établissements de devis en groupement
3. La réalisation des chantiers (test d'étanchéité à l'air par le formateur en fin de chantier).

C'est le nombre de groupements accompagnés qui est comptabilisé en termes d'objectifs dans cette expérimentation.

ÉCHANGES

Qui prend la responsabilité de la prescription des travaux lorsque c'est un groupement d'entreprises ? Car on sait que ce type de travaux est à risque quant à la pathologie des bâtiments. Jusqu'où va l'accompagnement des artisans, qui ont des compétences éclatées en quelques sortes ?

Chiara ALICE : Les artisans ne travaillent que sur les aspects techniques. Et dans le cadre de la formation, il leur est demandé de produire 4 états des lieux et devis puis de réaliser 2 chantiers sur les 4. Tous types de maison leur sont proposés et le formateur s'adapte. En l'état, chacun garantit, ce qui relève de son corps de métier. Il ne leur est pas demandé à ce stade de se formaliser dans un groupement avec une existence juridique.

Dans les travaux réalisés avec la Fédération du Bâtiment, y a-t-il un travail et une réflexion pour que les entreprises s'organisent en groupements habitués à travailler ensemble, et qui seraient alors capables d'offrir un bouquet de travaux, sans forcément aller jusqu'à une identité juridique, mais sous forme de coopérative d'artisan par exemple ? Le retour d'expérience sur les travaux sur des bâtiments publics montre que la question de la coordination est très sensible.

Béatrice VESSILLER : C'est l'idée de Dorémi : inciter les artisans qui entrent dans la formation à se constituer en groupement, même si celui-ci n'est pas formellement formalisé. L'objectif de l'expérimentation est de constituer une dizaine de groupements par an.

Chiara ALICE : Ils sont obligés de se former en groupement pour les formations. En Rhône-Alpes, le cluster « Énergie » pourra accompagner les groupements dans leur formation énergétique.

Sylvain GODINOT (ALE) : Pour les maisons individuelles, les habitants ont le choix sur la manière dont la rénovation va être pilotée : il n'y a pas d'obligation d'avoir un maître d'œuvre. Pour les copropriétés, une maîtrise d'œuvre est obligatoire.

Hakim HAMADOU : Sur la question des entreprises qui doivent fonctionner en groupement ou passer par un contractant général, l'enjeu est surtout celui de la confiance à installer auprès des particuliers ; l'organisation doit donc se consacrer aussi à la formation, l'accompagnement et aux interfaces. Les connaissances issues de ces retours d'expériences doivent encore être diffusées à tous ceux qui vont intervenir sur les chantiers et il faudra contrôler les travaux et les livraisons pour assurer l'atteinte des objectifs.

Jean-Paul JACQUET, conseiller municipal de Solaize - Dans les petites communes les élus gèrent ces questions et l'idée du guichet unique convient bien, nous comptons sur cette assistance. Sur les sites tests : quid de la Confluence et de Sainte-Blandine ? Car au démarrage de ce projet, on avait insisté sur la nécessité d'un dispositif sur ce secteur avec une ingénierie financière et technique.

Florence TARDIEU : Le dispositif est en effet renforcé sur Sainte-Blandine, Lyon 2 et Vénissieux mais rien n'est encore financé car, si le démarrage a eu lieu en 2013, il faut compter 5 ans environ pour passer en Assemblée Générale de copropriété. Quelques espoirs existent pour 2015... Les communes qui sont entrées dans l'expérimentation de la plateforme ont pu le faire car elles sont déjà très avancées.

Martine RODAMEL, conseillère municipale de Bron - Quels types de copropriétés sont visés par les aides ?

Béatrice VESSILLER : notre démarche s'adresse à toutes les copropriétés (construites avant 1990), sans condition de revenus pour nos aides financières que le propriétaire soit bailleur ou occupant.

Marie-Laure RUE, conseillère municipale de Charly - Quand les communes n'ont plus d'argent, il est difficile de mettre en place des aides communales. Comment sont financées les aides de la Métropole, via le TEPOS ?

Béatrice VESSILLER : Ces aides ne sont pas financées par le TEPOS. Elles sont prises sur le budget d'investissement qui sera voté le 6 juillet prochain dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Bruno CHARLES : Il faut aussi savoir que 1€ de subvention dépensé en rénovation thermique génère 11€ de travaux et 5€ de recette fiscale. Ce sont des chiffres allemands. Et il y a débat pour savoir si ces recettes fiscales vont revenir à la Métropole ou à l'État...

TABLE RONDE : IMPLICATION DES COMMUNES DANS LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS

TEMOIGNAGE DE VILLEURBANNE Un dispositif articulé avec la plateforme

Céline ROBIN

Chargée de mission Habitat – Direction du développement Urbain

L'outil a été expérimenté dans le cadre du Plan Climat territorial.

En 2010, l'action s'est d'abord concentrée sur le parc social, avec un budget dédié pour les HLM.

En 2012, a commencé le financement du parc social :

- 6 opérations financées,
- 800 logements entre 2012 et 2014
- 900 000€ de budget.

Aujourd'hui les opérations à venir sont au nombre de 5, pour 430 000€ de subventions supplémentaires.

Toutes ces opérations ont permis d'atteindre le niveau BBC rénovation, alors que l'objectif de la Ville était seulement l'atteinte d'une classe C. C'est bien l'aide du Grand Lyon qui a permis cette qualité supérieure à celle programmée.

En 2013, le dispositif d'éco-rénovation communal s'adresse aussi aux propriétaires occupants. L'expérience sera poursuivie en 2015 et 2016 : Il intervient en cohérence avec le plan de ravalement de façades, et vient en complément de l'existant pour un effet levier.

4 actions sont identifiées et financées.

1. Isolation thermique par l'extérieur dans le cadre des ravalements de façades

Les aides de la Ville s'élèvent de 500 à 750€/logement (750€ si utilisation d'un éco-matériau ou surcoût architectural dû à l'intervention de la coloriste de la Ville), pour un total de 215 000€ dépensés et 300 à 400 logements concernés en 2015. 38 immeubles ou copropriétés ont été informés en 1 an et demi, 5 sont en cours d'étude complémentaire, 14 en cours de réflexion initiale ou d'audit. 2 ont réalisé les travaux, pour un financement de 45 000€ et 91 logements touchés. 17 n'ont pas donné suite. Sur 2015, 5 immeubles (165 logements) devraient déposer un dossier, pour 85 000€ de subventions. Et 13 nouveaux contacts vont être effectués.

2. Aide à l'audit énergétique pour les copropriétés

Dans le cadre de la politique de la ville, l'idée est de profiter de cet audit pour entrer effectivement en phase travaux. La Ville finance donc 60 % de l'audit, plafonné à 20 000 €. Le budget consacré à cette aide s'élève à 25 000€ environ.

2 dossiers financés, ce qui touche 233 logements, pour 6 070€ de subvention sur 2013-2014. En prévision, 2 dossiers sont validés pour 2015, ce qui représente 116 logements et environ 10 000 € de subventions. 3 dossiers vont être déposés, pour 443 logements et 20 000€ d'aides.

3. Complément à l'aide Énergie de l'ANAH

Cette aide concerne les plus précaires et les travaux qui permettent au moins 25 % d'économies d'énergie. Elle s'élève à 500€/logements, quand les dossiers ne sont pas en sur-financement. 40 aides ont été prévues, pour un budget d'environ 20 000€. 47 dossiers ont été déposés à l'ANAH, ce qui a permis de financer 32 primes et a conduit à débloquer 663 000 € de travaux dont 443 000 € d'aides.

Pour 2015, 17 primes sont en cours de traitement.

4. Aide aux travaux très performants (niveau BBC rénovation)

C'est une aide qui complète celle du Grand Lyon et s'élève à 2 500€/logement, pour un budget 2015 de 65 000€ et 50 logements concernés. Sur cette aide, les dossiers n'ont pas encore abouti, mais une copropriété de 29 logements passe en AG et une étude est en cours pour une copropriété de 2 logements.

Ce sont donc 325 000€/an qui sont investis sur la rénovation thermique des logements à Villeurbanne en 2014.

De plus, Villeurbanne développe des actions de proximité avec le PACT et l'ALE pour renforcer ces actions : une permanence est assurée deux fois par mois en mairie autour de l'animation de ces travaux et l'ingénierie financière (28 permanence en 2013-2014). Le retour d'expérience montre l'importance de cette proximité pour rassurer les habitants. Le budget de cette permanence s'élève à 40 000€.

Muriel FUSY

Responsable du pôle Habitat Privé à l'Agence Locale de l'Énergie de l'Agglomération Lyonnaise (ALE)

Grâce à ce dispositif, l'ALE renforce sa proximité et son accompagnement des copropriétés. Les copropriétés des quartiers sensibles sont véritablement touchées, sans oublier les autres.

Ce qui intéresse ici l'ALE c'est

- le soutien local pour trouver de nouvelles copropriétés qui ne seraient pas entrées spontanément dans la démarche sans cela, en particulier en politique de la ville,

- la possibilité de toucher le grand public via la communication municipale ou des réunions publiques, événements...
- la subvention locale, qui accroche les copropriétés.

Il faut souligner de plus que les aides du Grand Lyon, Métropole de Lyon aujourd'hui, ont réellement permis de toucher les copropriétés sensibles, à l'exclusion d'une seule. Les autres copropriétés sont aussi touchées, au travers de l'ITE, l'Isolation Thermique par l'Extérieur, couplé à la campagne de ravalement mise en place par la commune.

TEMOIGNAGE DE DARDILLY

Une politique globale développement durable intégrant un dispositif d'aides pour les habitants

Thierry Martin

Adjoint au cadre de vie de la commune de Dardilly

| Support de présentation en **Annexe 2**

Thierry MARTIN commence par présenter son équipe : le DGS de Dardilly, Frédéric BROCARD, référent de l'Agenda 21 communal, et Thomas LANGLOIS, technicien énergie.

Le choix de délivrer des aides éco-citoyennes fait partie d'une politique globale de la commune de Dardilly, qui inclut aussi l'embauche d'un technicien énergie par exemple, en 2010. Cette politique globale est conduite avec les conseils avisés de l'ALE. Elle a commencé en 2001 avec une réflexion sur l'éclairage public et les bâtiments communaux. Les travaux ont ensuite débuté par une réhabilitation BBC d'un groupe scolaire et la dernière décision emblématique concerne l'éclairage urbain qui est éteint entre 1h et 5h du matin, depuis 5 ans maintenant.

Pour accompagner la transition énergétique et les économies d'énergie comme des enjeux importants, la Ville s'est dotée d'un dispositif d'aides éco-citoyennes pour les constructions et les réhabilitations il y a 8 ans.

Pour que ce dispositif d'aide soit simple et lisible pour les habitants, le choix est fait de :

- ne pas prendre en compte les revenus, tout en travaillant sur les cibles aidées par l'ALE (cf. Présentation PPT en Annexe 2)

Malgré les réussites, ces dispositifs ont été arrêtés, pour stopper l'« effet d'aubaine », mais les élus constatent qu'il avait un réel impact incitatif. La commune considère donc la possibilité de reprendre ce dispositif.

- inciter les lotissements privés à investir sur leur éclairage. Comme il s'agit souvent de voies traversantes, la commune paye l'entretien et les consommations électriques. Dans une dynamique de modernisation de l'éclairage public, la Ville a annoncé qu'elle n'allait plus financer cet entretien et cette consommation si le matériel n'était pas changé. La subvention doit donc permettre cela. De nombreux lotissements ont engagé une démarche de changements de leurs luminaires et l'effort d'investissement se poursuit actuellement.

ÉCHANGES

Pascal JALABERT, technicien de Bron – Beaucoup de choses sont faites, mais existe-t-il des indicateurs de mesures de l'impact sur les émissions de GES à l'échelle du territoire ?

Céline ROBIN : Une mesure a été réalisée sur seulement 3 de nos actions. Cela représente 460 000 kW/an d'économies d'énergie, pour une diminution de 105 kg d'équivalent CO² par an. Il est possible de fournir les chiffres sur les autres actions. Sur l'action 3 (Habiter mieux pour les propriétaires modestes), 70 % des bénéficiaires sont des propriétaires occupants très modestes, 30 % modestes.

Bruno CHARLES : Le coût de la tonne de carbone n'est pas l'indicateur le plus pertinent, il faut se poser la question de la durée prise en compte pour ce calcul. Par contre, les objectifs sociaux sont cruciaux dans la perspective d'une augmentation du coût de l'énergie.

Anne REVEYRAND, Adjointe au Développement Durable de Villeurbanne : Les objectifs sont atteints, en particulier car les habitants ont été bien ciblés puis bien mobilisés. La politique de ravalement de façade est un biais certes prosaïque mais très aidant. Globalement, il faut retenir que les démarches sont longues ; et comme l'avenir financier n'est pas certains, il faut faire plus vite.

Raphaël YOUSSEFIAN, chargé de mission en maîtrise de la demande en énergie et communication Grand Lyon – Comment se fait l'information des habitants ?

Céline ROBIN : Une plaquette « qui donne envie » présente les 3 actions et se focalise sur les économies financières réalisées. Cette plaquette a été réalisée en juin 2013 et est réactualisée. Elle est distribuée dans les lieux publics. Le magazine municipal « Viva » communique régulièrement sur les dispositifs et l'ouverture de la permanence. Un article dans le Progrès est paru.

Des courriers sont envoyés aux copropriétés. Une communication spéciale est réalisée auprès des copropriétés repérées, ainsi que pour les propriétaires touchés par l'injonction de ravalement.

Avec l'ALE, des mini-conférences de type ateliers et des visites de site sont réalisées.

Thierry MARTIN : Disposer d'un technicien énergie aide beaucoup. Sinon nous travaillons avec une communication institutionnelle classique : journal municipal une fois par an, appels en mairie et articles dans le Progrès. C'est modeste mais ça fonctionne.

Béatrice VESSILLER - Y a-t-il des communes qui pourraient lancer ce genre de dispositif ?

David Lartigue, responsable du service habitat logement de Saint-Priest : Un dispositif est en train de se mettre en place à Saint-Priest : une délibération doit être prise début juillet pour la mise en place d'une aide aux habitants les plus modestes, qui s'inspire de celle de Villeurbanne, en lien avec le PACT, l'ALE et compatible avec les aides de la Métropole de Lyon (en cours de travail). L'idée c'est un accompagnement des copropriétés et des maisons individuelles, avec un ciblage des propriétaires modestes mais aussi une aide à l'isolation par l'extérieur, aux audits... Cette démarche est portée par 2 services, celui en charge du Développement Durable et celui de l'Habitat.

Thierry MARTIN : Il faut aussi voir que les économies réalisées par les communes sur leur propre domaine permettent de libérer des fonds pour alimenter ces aides. Même si le contexte budgétaire est compliqué, cette attitude permet d'être exemplaire et volontariste et ainsi de donner envie aux habitants. Par exemple à Dardilly, l'extinction de l'éclairage public a permis 40 000€ d'économies réinvestis en partie dans une flotte de véhicules électriques.

Sylvain GODINOT : Dans le contexte financier actuel, nous souhaitons faire état d'une inquiétude sur les patrimoines communaux : les opérations de rénovation sont supprimées des plans pluriannuels d'investissement (PPI).

De plus, la question de la rénovation thermique se pose rarement dans un ménage. Un enjeu important consiste donc à informer les gens de l'intérêt des travaux et accompagner les ménages qui se sentent concernés lorsqu'une opportunité se présente. La rénovation énergétique doit être un sujet de communication permanent. Et un sujet travaillé collectivement pour coordonner les aides. Sylvain Godinot formule un appel aux communes : pensez à informer l'ALE de ce que vous faites et rendez l'ALE visible. Nous avons à disposition des articles, des photos, des contenus prêts à être diffusés. Une simple mention sur le site de la commune du lien vers le site de l'ALE est déjà une avancée.

Béatrice VESSILLER : L'ALE est réellement à disposition des communes, ainsi que la Direction de l'Habitat et du Logement de la Métropole de Lyon.

PAUSE

PLAN CLIMAT COMMUNAUX

PRESENTATION DU RESEAU, ETAT DES LIEUX ET CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Mathieu Guédon

Responsable du pôle Bailleurs-Collectivités-Tertiaire, Agence Locale de l'Énergie de l'Agglomération lyonnaise (ALE)

| Support de présentation en **Annexe 3**

L'ALE accompagne les collectivités dans la mise en place de leur Plan Climat, dans le cadre de rencontres individuelles, collectives et grâce à des outils adaptés : toutes les informations sont contenues dans la présentation PPT.

ACCOMPAGNEMENT DES DEMARCHES CLIMAT-ENERGIE : DE NOUVEAUX OUTILS PROPOSES PAR L'ALE

TEMOIGNAGE DE BRON

Martine Rodamel

Adjointe Déléguée au Développement durable et à l'Agenda 21

Françoise Mermoud

Adjointe Déléguée au Patrimoine, à la Transition énergétique et à l'Accessibilité de la ville de Bron

| Support de présentation en **Annexe 4**

Mettre en place un Plan Climat est une véritable décision politique, pour les communes de moins de 50 000 habitants car ce n'est pas obligatoire

A Bron, l'accent a été mis sur les habitants en politique de la ville dans le cadre des démolition/reconstruction mais aussi des rénovations, avec un volet sensibilisation. Par ailleurs, les transports représentent 50 % des émissions de GES de Bron, dont 25 % proviennent des autoroutes. Bron est une commune plutôt pauvre.

La convention avec l'ALE prend fin en 2015 et une nouvelle convention doit être signée.

L'ALE a aidé la commune à repartir de zéro, avec une approche théorique, une formation e-Learning, puis par la tenue de 3 ateliers en 6 mois, en petits groupes pour partager et mettre en pratique.

ÉCHANGES

Gwenaëlle PAUTET, chargée de mission Ville et Territoire durable à Vaulx-en-Velin : Vaulx-en-Velin a pris une délibération Plan Climat en février 2015, après avoir été signataire de la démarche avec le Grand Lyon. L'ALE a beaucoup accompagné les élus et les techniciens sur la gouvernance de ces politiques mais aussi sur la réalisation des bilans des GES. Vaulx-en-Velin et Bron ont beaucoup de points communs. Le travail a été exemplaire mais il reste un gros travail à faire sur les copropriétés les plus dégradées : les études sont faites mais les gens ont un problème de confiance. Le travail qui reste à faire consiste principalement en un travail d'animation et en tant que technicien, on se sent un peu démuné face à cela : comment faire comprendre qu'on œuvre « pour » et pas « contre » ? Le message du retour d'investissement sur 3 ans ne suffit pas à faire décliner.

Bruno CHARLES : C'est LA question aujourd'hui. Mais peut-être que lorsque le prix de l'énergie va remonter, les choses seront vues différemment. Sur la crise de confiance, la pédagogie par l'exemple a prouvé son efficacité : l'ALE peut organiser des visites de site pour que les gens se parlent entre pairs.

Françoise MERMOUD : Sur les éco-gestes, dans une tour de logements sociaux, la régie de quartier a accompagné les familles et a atteint les mêmes résultats que dans le cadre de la démarche « Famille à Énergie Positive ». La question porte aussi sur le fait que dans les copropriétés, il y a seulement une AG par an, des délais de syndics... Même une simple maintenance prend des années.

François Zanette (Saint-Priest) : Parfois, il y a un travail à faire sur le mode de gestion et le fonctionnement des copropriétés, pour dépasser les blocages en assemblée générale par exemple. On manque d'outils sur ce point car aujourd'hui une ou deux personnes peuvent bloquer une copropriété.

Sylvain GODINOT : Il faut aussi se demander comment passer du « faire pour eux » à « faire avec eux ». Par exemple, un groupe d'habitants a eu accès à un relevé de leur consommation d'énergie quotidiennement. Ils n'ont pas changé leur comportement mais ont repris la maîtrise de la compréhension. Ce travail fin doit passer par les partenaires du social, on a atteint les limites des Agendas 21, il faut dépasser le cloisonnement. Les Plans Climat sont en fait de la politique sociale. Peut-être faudrait-il inviter plus largement au Club du Développement Durable et inclure les Directions de la Politique de la Ville, de l'Habitat et du Développement Durable ?

CONCLUSION

Bruno CHARLES

Élu Ville de Lyon

Vice-président de la Métropole de Lyon, chargé du développement durable, de la biodiversité, de la trame verte et de la politique agricole.

La transversalité s'est faite au niveau de la métropole, par exemple en ce qui concerne les transports (déplacements, PDU, PLU et sobriété énergétique). Aujourd'hui, le PLU intègre le « facteur 4 » dans ses objectifs.

Au niveau du Plan Climat, le travail réalisé commune par commune sur la vulnérabilité énergétique des ménages est à votre disposition. Pour chaque commune, un audit croisé avec les travaux de la Fondation Abbé Pierre sur les revenus contraints a révélé le nombre de foyers qui ont des critères de vulnérabilité à la précarité énergétique. C'est un travail à utiliser pour sensibiliser les équipes municipales, car il permet une prise de conscience du nombre de foyers impactés et des éventuelles demandes d'aides sociales qui pourraient être sollicitées auprès des CCAS dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie.

L'enjeu de la prochaine conférence sur le climat est de poser la question en termes de démocratie, de social, de politique... Derrière l'enjeu climatique se joue l'avenir social et politique de notre pays. Sur la base des chiffres, les maires comprennent, et passent à l'acte.

Si vous le souhaitez, une formation sur la corrélation entre le Plan Climat et les autres délégations communales pour travailler à convaincre en interne est envisageable.

Enfin, la fin de l'année de scolaire et la fin de l'année civile proposent de multiples événements en lien avec le climat.

| Support de présentation en **Annexe 5**

SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SÉANCE CLUB DD DU 14 NOVEMBRE 2013

25 questionnaires ont été collectés et dépouillés.

1- Niveau global de satisfaction

	Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	Sans réponse	Total
Commune	9	11			2	22
Grand Lyon, ALE, ADEME	3					3
TOTAL	12	11	0	0	2	25

2- Niveaux de satisfaction par rapport au contenu

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	SR (*)	Total
L'information technique sur la plateforme éco-rénovation	11	11	2			
Table ronde : témoignage des représentants de la métropole et des communes	11	13				
Plans Climat communaux (État des lieux et accompagnement de démarches climat-énergie)	7	7	5		6	
La restitution et les conclusions	5	7	1		9	

(*) SR : sans réponse

Commentaires

« Bémol sur le vocabulaire, sigles, acronymes... utilisés par certains intervenants. »

« La pathologie de la rénovation thermique a le plus souvent pour origine le manque de coordination entre les différents corps d'État. Attention donc. »

« Intéressée de la mise à disposition d'éléments écrits sur la page du Club du DD pour l'intervention de Villeurbanne »

« Nous n'avons pas de bilan des actions PCET de chaque collectivité, quels résultats peut-on attendre de ces actions ? »

« Précieuse participation, nous apprenons divers renseignements à mettre en place dans nos communes »

3- Niveau de satisfaction global par rapport à la forme

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	SR (*)	Total
La qualité et pertinence des informations apportées	13	12				
L'intérêt, le caractère concret des apports pour vous aider à agir à votre échelle	13	11	1			
La qualité du dialogue et des échanges	11	13				
L'animation	15	9	1			
L'organisation (lieu, durée...)	16	8			1	

(*) SR : sans réponse

Commentaires

« Bémol sur le respect des horaires »

« Attention au respect du timing »

« Intérêt des débats sur les différences de mobilisation des habitants »

« Proposer une approche transversale des enjeux sociaux et environnementaux du Plan Climat »

« L'ordre du jour était dense. Le PCET (état de la situation, avancement des communes) n'a pas pu être développé comme habituellement. Peut-être prévoir 2 sessions. »

« Dommage qu'il n'y est pas plus de collectivités représentée, problème de communication ? »

« Attention, veiller à demander aux intervenants de se présenter systématiquement

« Pourquoi faire appel à un animateur ? Peut-être pourrait-on faire appel à un représentant des professionnels pour que le dialogue soit moins Grand Lyon / ALE / communes ? Faire appel à des communes qui ne conventionnent pas avec l'ALE ? »

4- Les messages clés rapportés en conclusion intègrent-ils correctement votre avis ?

OUI 13

NON.....

NSP 1

Commentaires

« Pourquoi les messages clés doivent-ils intégrer mon avis ? »

« Il n'y a pas eu de conclusion. »

5- Quels sujets souhaiteriez-vous voir abordés dans le cadre du Club du Développement Durable ?

- Gouvernance, répercussions sur les autres services et comment convaincre et faire adhérer à la politique PCET ?
- Valorisation des déchets + Réduction des déchets + Intéressé par la rencontre sur gestion et réduction des déchets
- Formation des élus aux enjeux du plan climat par délégations, plutôt en fin de journée.
- Biodiversité
- Sensibilisation des publics à la question énergétique + Énergie
- Mobilité (en secteur périphérique, absence de lignes fortes TC, quels autres levier ? + Mobilité + Révision du PDU par le Sytral + Mobilité
- Administration « bon carbone » : dématérialisation diverses, communication sans carbone etc...
- Adaptation au changement climatique dans les services (patrimoine, urbanisme, espaces verts, événementiel, 3ème âge)
- Outils de médiation avec le public (social)
- Faire avec les habitants, montrer l'exemple avec ceux qui savent
- Communication sur les enjeux du climat par rapport au logement et à la mobilité (formation)
- Maîtrise de la demande en énergie : actions concrètes des communes
- Les éco-gestes : économie d'énergie et d'eau chez soi, retours d'expérience des Familles à Énergie Positives

6- Souhaitez-vous être contactés pour faire connaître aux autres communes du Grand Lyon une initiative ou une expérimentation développée dans votre collectivité ou en lien avec le développement durable ? Si oui laquelle ?

- Gwenaëlle Pottet, Vaulx-en-Velin : Lancement du PCET, chaufferie biomasse...
- Thierry Martin, Dardilly
- Anne Reveyrand, Villeurbanne : Zéro phyto depuis 9 ans
- Françoise Gonachon, Chassieu : Plan Climat « Patrimoine et Services » approuvé en mai 2015 en Conseil Municipal
- Cécile Vigouroux, Vénissieux : Les appels à éco-projet (pour citoyens et associations locales), le développement du compostage collectif (sans le Grand Lyon), l'évaluation participative de l'Agenda 21